Instructions de facturation pour les Fournisseurs de Framatome

(août 2026)

Dans le cadre de la réforme sur la facturation électronique entrant en vigueur à partir du **1er septembre 2026**, les instructions de facturation sont les suivantes :

- Fournisseurs concernés par la réforme (entreprises assujetties à la TVA et établies en France) :
 - Plateforme de dématérialisation partenaire agréée par l'administration fiscale (PDPA) retenue par Framatome SAS : **CEGEDIM**
 - Ligne d'adressage de facturation électronique (à renseigner dans le champ BT 49 de la facture électronique) : SIREN de Framatome SAS (379041395)
 - Information obligatoire à faire figurer sur les factures :
 - Numéro de commande Framatome, composé de 10 caractères numériques commençant par 20xxxxxxxx / 10xxxxxxxx / 8xxxxxxxxx / 25xxxxxxxx / 40xxxxxxxx (renseigné dans le **champ BT-13**)
 - Libellé de l'entité facturée : [adresse de l'entité **FRAMATOME SAS** facturée]
 - Réglementation fiscale applicable aux assujettis à la TVA
- Fournisseurs non concernés par la réforme :
 - Pour les fournisseurs affiliés au portail SY de CEGEDIM, les factures dématérialisées sont à transmettre à l'adresse générique **FRAMATOME-SAS-SY@efactures-cegedim.fr**
 - Pour les fournisseurs non affiliés au portail SY, les factures sont à transmettre à l'adresse générique **FRAMATOME-SAS@efactures-cegedim.fr**
 - Chaque facture sera établie uniquement sous format électronique PDF natif (facture originale ne résultant pas d'une numérisation d'une facture papier et en un seul fichier dans la limite de 5 Mo).
 - L'objet de l'email d'envoi devra faire mention du numéro de commande Framatome et du numéro de facture.
 - Les mentions légales obligatoires suivantes doivent apparaitre sur la facture :
 - Libellé de l'entité facturée : [adresse de l'entité **FRAMATOME SAS** facturée]
 - Numéro de commande, composé de 10 caractères numériques commençant par 20xxxxxxxx / 10xxxxxxxx / 8xxxxxxxxx / 25xxxxxxxx / 40xxxxxxxx
 - Réglementation fiscale applicable aux assujettis à la TVA

L'Acheteur se réserve le droit de demander au Fournisseur les pièces justificatives originales et de rejeter, sans la comptabiliser, toute facture en infraction aux dispositions légales, en avance sur la date de facturation, émise alors que le fait générateur n'est pas avéré ou autrement non conforme aux stipulations de la Commande.

Les relances fournisseurs sur les factures impayées,sont à adresser uniquement par courrier électronique à g-fra-fin-compta-fournisseurs@framatome.com.

Toute question relative à la mise en place de la facturation électronique est à adresser uniquement par courrier électronique à g-fra-contact-facturation-electronique@framatome.com.

Framatome SAS
Tour AREVA – 1, place Jean Millier
92 400 Courbevoie – France

Société par actions simplifiée au capital de 706 690 542,60 EUR
379 041 395 RCS Nanterre – TVA FR 84 379 041 395

www.framatome.com

© Framatome 2024